



CSAL en Formation spécialisée pour la DIRCOFI Ile-de-France du 12 septembre 2023 COMPTE-RENDU Alliance CFDT-CFTC-CGC Finances publiques

Le Comité social d'administration locale (CSAL) de la DIRCOFI Ile-de-France s'est réuni en formation spécialisée le 12 septembre 2023. L'Alliance CFDT/CFTC/CGC vous rend compte de cette instance. L'invitation à ce CSA a été adressée aux membres le 28 août 2023.

ORDRE DU JOUR

- 1. Approbation du PV du CSAL FS du 20 juin 2023 (pour avis)**
- 2. DUERP 2023 (pour information) - PAP 2023 (pour avis)**
- 3. Proposition et adoption des dépenses suite à prescriptions d'aménagements de poste (pour avis)**
- 4. Proposition et adoption de dépenses diverses (remplacement d'extincteurs, acquisition de sacs à dos,...) (pour avis)**
- 5. Examen de fiches de signalement (pour information)**
- 6. Retour sur l'exercice incendie du 29 juin 2023 (pour information)**

DEBATS

M. François Musy, AGFIP et Directeur, a ouvert la séance à 9h35.

1) Approbation du PV du CSAL FS du 20 juin 2023 (pour avis)

L'Alliance a approuvé le procès-verbal.

2) DUERP 2023 - PAP 2023 (pour avis)

Selon les articles R4121-1 et R4121-2 du code du travail, les employeurs publics sont tenus d'évaluer les risques professionnels (physiques et psychosociaux) auxquels leurs agents sont exposés et de les répertorier dans un document appelé document unique d'évaluation des risques professionnels (DUERP). La finalité de cette évaluation est la mise en œuvre d'actions de prévention des risques qui ont été évalués.



Ce document est mis à jour :

- Au moins chaque année ;
- Lors de toute décision d'aménagement important modifiant les conditions de santé et de sécurité ou les conditions de travail ;
- Lorsqu'une information supplémentaire intéressant l'évaluation d'un risque est portée à la connaissance de l'employeur.

Suite à la mise à jour et à l'adoption de ce DUERP, l'administration doit concevoir et mettre en oeuvre un plan d'actions de prévention (PAP).

En raison d'une réforme de la procédure, à l'avenir, les représentants du personnel pourront formuler un avis sur le PAP et sur le DUERP. La campagne de DUERP a été ouverte à la DIRCOFI IDF le 10 février 2023 par un courriel envoyé aux chefs de service. La mise en oeuvre de l'évaluation des risques professionnels constitue une obligation légale et réglementaire.

Les chefs de service ont participé à la mise à jour du DUERP. De février à mars 2023, des réunions ont été tenues concernant les conditions de travail et les risques professionnels.

Les élus des agents ont été consultés dans le cadre d'un groupe de travail entre mai et juin 2023 pour le recensement et l'expression précise des risques identifiés.

Un élu CFTC a participé à ce groupe de travail et a veillé à exposer les risques rencontrés par les agents de la DIRCOFI IDF dans l'accomplissement de leurs missions.

Parmi les risques identifiés dans le DUERP par les agents et leurs élus, figurent les suivants :

1. Pénurie de fiches de programmation des PCE, BCR, BEP ;
2. Faible équilibre entre les dossiers selon leur complexité ;
3. Surcharge du nombre d'indicateurs statistiques dédiés au contrôle fiscal, source de pression pour les agents vérificateurs et les chefs de brigade. Le cadencement prend le pas sur le travail de contrôle ;
4. Coopération à améliorer avec le service de programmation ;
5. Débordement de la vie professionnelle sur la vie personnelle, en raison d'objectifs inadaptes aux moyens et à l'expérience des agents. Certains vérificateurs et vérificatrices sont contraints de travailler le soir et les week-ends, causant des tensions entre vie personnelle et vie professionnelle. Les tâches administratives portent préjudice aux travaux de contrôle sur place ;
6. Postures de travail pouvant entraîner de l'inconfort prolongé. L'ampleur des tâches de rendre compte par des applicatifs contraint à des postures assises prolongées sur la durée et par conséquent sources de risques pour la santé des agents ;



7. Exigences émotionnelles élevées face à des conflits réguliers avec les dirigeants d'entreprise et leurs conseils, qui connaissent les failles du contrôle fiscal ;
8. Sentiment de perte d'autonomie dans les missions ;
9. Défaut de reconnaissance de l'intensité du travail accompli et de la technicité des dossiers ;
10. Multiplication de tâches formelles internes et redondantes, alourdissant le traitement des dossiers et se confrontant à des délais contraints. Arbitrage entre la statistique et la qualité du service public de contrôle ;
11. Faible rémunération par rapport aux missions accomplies et au niveau d'exigence technique requis, situation dégradée en raison de l'inflation depuis 2021 ;
12. Taux de départ élevé, suscitant parmi les agents récemment affectés de l'appréhension sur les conditions de travail ;
13. Mise en cause de plus en plus fréquente des agents, relations de plus en plus conflictuelles avec les contribuables et leurs conseils ;
14. Problème de progressivité pour les agents récemment affectés sur un poste de vérification, passant de 5 dossiers à rendre la première année à 13 dossiers à rendre dès la deuxième année. Cette situation est la principale cause des départs des jeunes agents avant la troisième année de séjour à la DIRCOFI IDF ;
15. L'objectif de rendus de dossiers ne prend pas en compte l'alimentation en fiches et/ou la complexité des dossiers.
16. Soutien technique et d'encadrement à améliorer ;

Sur la base ce DUERP 2023, et à la lecture des risques identifiés, la Direction a créé un plan d'actions de prévention (PAP). Les mesures de prévention proposées sont notamment les suivantes :

La Direction déclare avoir traité des sujets comme le soutien managérial, l'encadrement des agents. Un Groupe de travail Métier va être constitué avec des chefs de brigade, pour dégager des solutions de simplification des missions d'encadrement.

La Direction précise que la partie technique de l'intranet Ulysse de la DIRCOFI IDF est dense et actualisé et offre une documentation hiérarchisée et cohérente pour les agents.

La Direction appelle à poursuivre l'écoute et le soutien des agents confrontés à des situations de conflit dans le cadre des missions de contrôle sur place. Les consignes de sécurité seront rappelées aux chefs de brigade. Une formation "Gestion des conflits" sera mise en avant.

La Direction propose de renforcer l'équipe d'experts et de consultants afin d'améliorer leur disponibilité et la couverture des sujets fiscaux pour aider les agents affectés en missions de contrôle.



Par ailleurs, la Direction a accepté dans son PAP 2023 de lancer l'étude d'une meilleure progressivité dans le programme des nouveaux agents arrivant à la DIRCOFI IDF.

Ce point est à souligner car défendu par notre Alliance CFDT-CFTC-CGC lors du CSA du 23 mai 2023, lorsque nous avons proposé que la Direction s'inspire de la pratique de la DVNI et réfléchisse à réduire l'objectif de 13,25 dossiers à 9 dossiers pour la deuxième année de séjour.

En outre, la Direction a relevé les demandes concernant l'amélioration de la programmation et s'engage à traiter le problème de pénurie de fiches. Des mesures de sensibilisation des chefs de service sur les pénuries de fiches de programmation vont être mises en oeuvre par la Direction.

Sur la mise en oeuvre des conclusions du Groupe de Travail dédié à la Sécurité des agents entre janvier et mars 2023 :

La Direction prévoit un prochain CSA en formation spécialisée sur la mise en oeuvre des conclusions du groupe de travail sur la sécurité des agents du contrôle fiscal et sur la sécurisation de l'accès aux locaux de la DIRCOFI IDF.

Le cadencement des travaux de vérification :

La Direction a décidé de constituer un groupe de travail sur la gestion du cadencement des travaux des brigades de vérification. La Direction reconnaît qu'il faut dresser des priorités et que la pénurie de fiches de programmation joue un rôle.

La Direction reconnaît les difficultés sur certains applicatifs. Elle rappelle que le sujet de CFIR est évoqué à chaque réunion avec le SEJCF, lors desquelles la direction générale rappelle que *"la solution pour CFIR c'est la plateforme PILAT."*

Les interventions sur place :

La Direction envisage de diffuser une note sur la conduite des trois premières interventions sur place en entreprise, pour guider les agents vérificateurs, à l'image de la note sur le CSP d'appropriation.

Signature d'une convention avec la CAAF :

Une convention avec la CAAF est en cours de signature avec la DIRCOFI IDF afin de pouvoir consulter les adresses personnelles des contribuables inconnus des bases de l'administration fiscale.

Vote du DUERP :

L'Alliance CFDT-CFTC-CGC a choisi de s'abstenir, car elle considère qu'aucune mesure concrète n'est prise par la Direction pour répondre aux risques identifiés en 2023 et souvent repris des DUERP de



2022 et 2021, malgré la précision des observations formulées par les agents et leurs élus dans le DUERP.

Notre Alliance aurait souhaité une prise de décision avec des éléments précis et une constatation de l'amélioration des conditions d'exercice des missions, ce qui n'est pas le cas.

3) Proposition et adoption des dépenses suite à prescriptions d'aménagements de poste (*pour avis*)

Cinq fiches d'aménagement avec cinq préconisations du médecin de prévention ont été examinées par la formation spécialisée du CSA.

L'Alliance CFDT-CFTC-CGC soutient la mise à disposition sur prescription médicale d'un deuxième écran le cas échéant. Sur le budget de la formation spécialisée, il reste actuellement environ 45 000 €. La Direction soutient le recensement des besoins des agents par les chefs de brigade, afin d'éviter des déséquilibres en dotation d'écrans.

Le Directeur a déclaré **qu'aucun projet de flex-office** n'était en réflexion pour la DIRCOFI IDF.

4) Proposition et adoption de dépenses diverses (remplacement d'extincteurs, acquisition de sacs à dos,...) (*pour avis*)

La question des modalités de financement des extincteurs a été abordée.

Le Directeur a informé les élus que si la dépense des extincteurs n'est pas votée par la FS, la dépense sera financée sur la Dotation Globale de Fonctionnement.

L' Alliance a approuvé l'achat de sacs à dos pour ordinateur portable, 80 unités à 45 € TTC, de marque LDLC PRO après consultation des devis proposés.

5) Examen de fiches de signalement (*pour information*)

Trois fiches de signalement ont été examinées par la formation spécialisée du CSA.

Une fiche de signalement suite au comportement d'un contribuable en cours de contrôle a donné lieu à une lettre d'admonestation de la Direction et à une saisie du procureur de la république par article 40.

Une autre fiche de signalement suite au comportement et propos injurieux d'un avocat à l'égard d'un vérificateur a donné lieu à une saisie du procureur de la république par article 40.



Les élus de l'Alliance CFDT-CFTC-CGC reconnaissent la réactivité de la Direction suite à ces fiches de signalement, qui confirment les risques étudiés lors du groupe de travail sur la sécurité des agents, déroulé entre janvier et mars 2023.

6) Retour sur l'exercice incendie du 29 juin 2023 (pour information)

Un exercice de déclenchement manuel de l'alarme incendie a eu lieu le 29 juin 2023.
La société de maintenance SIEMENS contrôle une fois par an l'alarme incendie.
Les agents ont quitté le bâtiment en quelques minutes, comme attendu.
Les conclusions sont satisfaisantes.

Le prochain CSA en formation spécialisée est prévu le 17 octobre.